

07/12/2022
10:12:03

Nos/Réf : 6678RHO1222ADS
Terranota / Reynard Rhône

Collab. :
Vos/Réf :
21325GRAF1222RHO

Pro/Acq :
Adresse : 1 place de la République
SEYSSEL (01420)

Ref Cad : AB 379 pour 69m2
Lots : 3 (APPARTEMENT), 4 (APPARTEMENT)

- Mutation d'un ensemble bâti ou non-bâti sans modification de son état.
- Ce document est établi sous la seule responsabilité de son signataire.
- Il n'a pas pour objet de déterminer les règles de constructions et ne remplace pas le certificat d'urbanisme.
- Les renseignements concernant l'alignement ne peuvent se substituer à l'arrêté d'alignement délivré par le maire ou l'équipement.

Documents d'urbanisme	Zone(s)	Droit de préemption
PLUi approuvé le 25/02/20 (Der. MAJ. le 22/03/21; Der. Mod. Simp. le 09/11/21)	UHc3	Droit de préemption urbain SIMPLE

1 - Droit de préemption

DPU simple (L211-1 à L211-2 du CU)

2 - Servitudes d'Utilité Publique

AC1 - périmètre de protection des monuments historiques classés et/ou inscrits - L621-30 du C.pat. - travaux soumis à autorisation des services de l'état chargés des monuments historiques

3 - Servitudes d'Urbanisme

Est un élément remarquable du patrimoine bâti et/ou naturel (L151-19 et 23 du CU) : Bâti d'intérêt patrimonial et architectural
Est concerné par un alignement commercial : Linéaire de diversité commerciale

N'est pas concerné par un emplacement réservé

N'est pas concerné par une marge de recul

4 - Opérations

Est situé dans le périmètre d'Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) Thématiques : OAP - Patrimoniale

5 - Environnement

N'est pas situé dans un parc naturel régional

N'est pas situé dans une zone de protection Natura 2000

6 - Observations, prescriptions particulières et autres

Est situé dans le périmètre d'une voie bruyante

Est situé dans une zone de sismicité : Modérée (3)

Est situé dans une zone à potentiel Radon : Zone 1 (faible)

Est situé dans une zone de retrait-gonflement des sols argileux : Aléa moyen

Est situé dans un périmètre de constructions et ensembles bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural pour lesquelles s'appliquent les dispositions relatives au permis de démolir en application de l'article R.421-28 du CU

N'est pas concerné par un risque minier

N'est pas situé dans une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme : La zone n'étant pas délimitée par un arrêté préfectoral

N'a pas voté la taxe communale forfaitaire sur les cessions de terrains nus (art.1529 du CGI)

N'est pas situé dans une zone contaminée par les mérules ou susceptible de l'être à court terme : La zone n'étant pas délimitée par un arrêté préfectoral

Lettre de Renseignements d'Urbanisme

07/12/2022
10:12:03

A Annecy, le mercredi 07 Décembre 2022

COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE



Nos/Réf : 6678RHO1222ADS
Terranota / Reynard Rhône

Vos/Réf :
21325GRAF1222RHO
Adresse : 1 place de la République
SEYSEL (01420)
Ref Cad : AB 379 pour 69m2
Lots : 3 (APPARTEMENT), 4 (APPARTEMENT)

Zone(s)

UHc3 : La zone UHc3 correspond aux secteurs urbanisés à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines.

1 - Droit de préemption

DPUS : Il s'agit d'une faculté permettant à une collectivité d'acquérir un bien en priorité, afin de répondre à des objectifs d'intérêt général.

2 - Servitudes d'Utilité Publique

AC1 : Le bien est situé à moins de 500 mètres d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public. Certains monuments historiques ont des périmètres adaptés qui ne sont pas de 500 mètres.

3 - Servitudes d'Urbanisme

Éléments remarquables : Éléments architecturaux et/ou de paysages à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier. Il convient de se rapprocher de la mairie avant toute intervention sur le bien.

Alignement (ou linéaire) commercial : Outil qui contraint à conserver la vocation commerciale et/ou artisanale des rez-de-chaussée commerciaux existants.

4 - Opérations

Néant

5 - Environnement

Néant

6 - Observations, prescriptions particulières et autres

Voies Bruyantes : Les infrastructures de transports terrestres peuvent être classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Les normes d'isolement acoustique de façade de toute construction érigée dans le secteur de nuisance sonore varient en fonction de la catégorie.

Sismicité : Le zonage divise le territoire national en 5 zones de sismicité : Zone 1 où il n'y a pas de prescription particulière ; Zones 2 à 5, où les règles de construction parasismiques sont applicables aux bâtiments et infrastructures.

Radon : Il s'agit d'un gaz radioactif d'origine naturelle. Une cartographie du potentiel radon classe les communes en 3 catégories (1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort). Une vigilance est demandée pour mettre en place des mesures d'étanchéité et de renouvellement de l'air intérieur.

Retrait-Gonflement des sols argileux : Ils ont la capacité à prendre ou perdre du volume selon les intempéries ou les périodes de sécheresse. Ces variations peuvent être suffisamment importantes pour endommager les bâtiments.

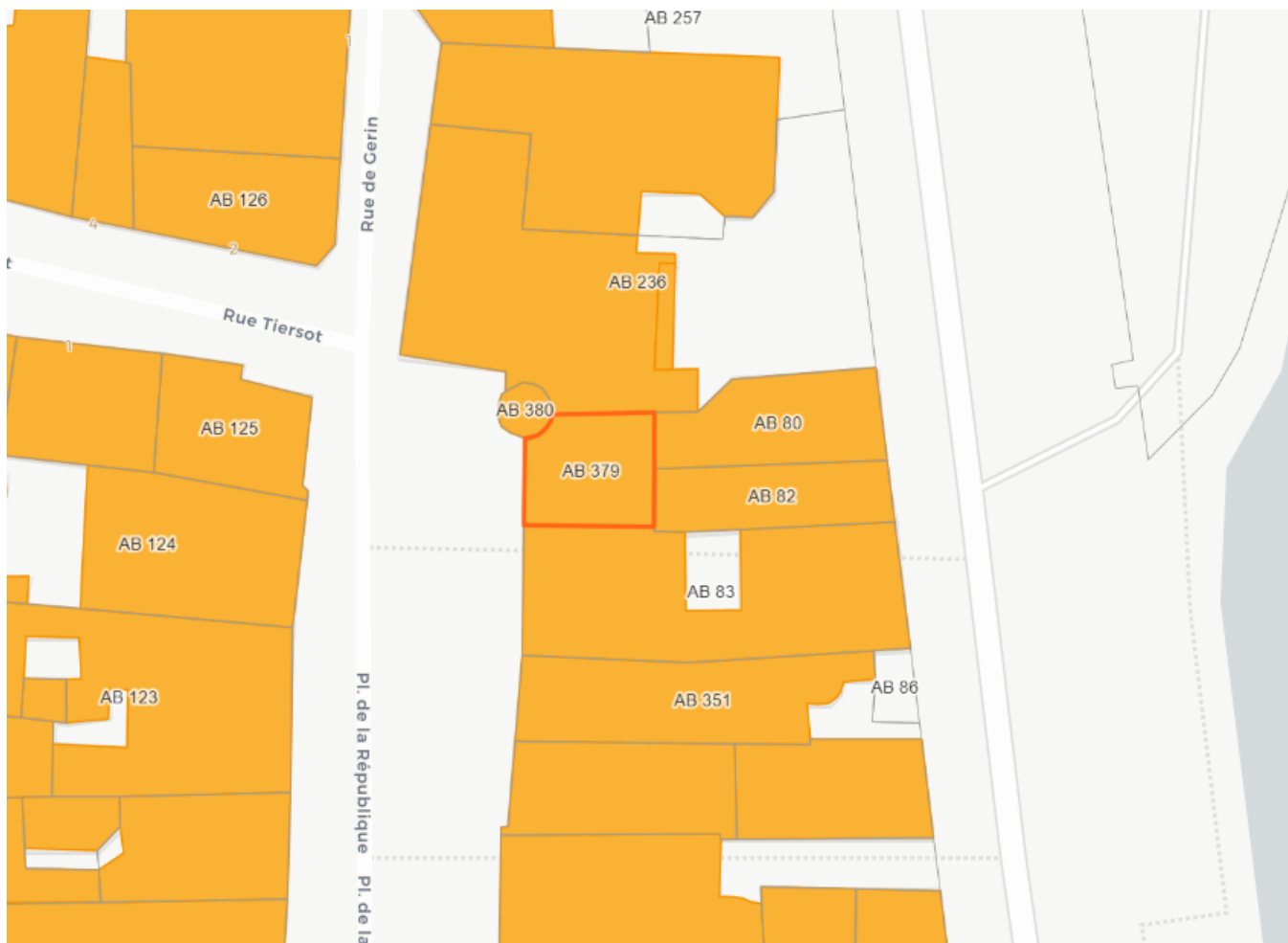


Nos/Réf : 6678RHO1222ADS
Terranota / Reynard Rhône

Vos/Réf :

Adresse : 1 place de la République
SEYSSEL (01420)

Ref Cad : AB 379 pour 69m2



Parcelles

1 place de la République 01420 SEYSSEL

INSEE	Préfixe	Section	Numéro	Contenance	Lieu-dit
01407		AB	379	69	1 place de la République